

POUR COMMUNICATION IMMÉDIATE

La ville de Brampton donne aux habitants la possibilité de reporter les impôts et renonce à toute pénalité pendant cinq mois

BRAMPTON, ON (le 21 mars 2020) – Aujourd’hui, la Ville de Brampton a renoncé aux intérêts et aux frais de retard sur le paiement des impôts pour la période de cinq mois du 18 mars au 19 août 2020 en réponse au COVID-19. Cette décision sera ratifiée lors d’une prochaine réunion du conseil.

En vertu de la section 3.8 du plan de gestion des urgences de la Ville en cas d’urgence, comme la pandémie du COVID-19, la Ville a reçu l’autorisation de prendre les mesures « nécessaires pour protéger la vie, les biens, l’environnement et l’économie dans les limites de la ville de Brampton ».

Cette annonce et celle concernant les changements apportés au service de transport en commun de Brampton sont conformes à la priorité continue de la Ville pendant l’urgence liée au COVID-19 pour assurer la sécurité et le bien-être de notre communauté.

Les habitants et les entreprises doivent prendre note de ce qui suit :

- Aucun intérêt ni frais de retard ne seront facturés pour la deuxième tranche de taxes, qui était due le 18 mars, ou pour la troisième tranche, qui est due le 22 avril.
- Les personnes qui ont envoyé des chèques postdatés à la Ville pour leur versement de taxes d’avril et qui souhaitent annuler ce versement peuvent le faire en appelant le 311 avant le 15 avril.
- Les acomptes provisionnels des 1^{er}, 15 et 22 avril seront prélevés pour les personnes qui ont effectué un paiement préautorisé de leurs impôts par l’entremise de leur banque. Ceux qui ont des paiements d’impôts préautorisés pour le mois de mai peuvent annuler leur acompte en appelant le 311. Pour reprendre le paiement préautorisé à une date ultérieure, le détenteur du paiement devra présenter une nouvelle demande à la Ville.
- Les paiements d’impôts continueront d’être acceptés et traités par la Ville. Pour consulter la liste complète des options de paiement, cliquez [ici](#).

Pour toute demande de renseignements, [utilisez ce formulaire](#).

Remarques

« Le conseil municipal de Brampton comprend la véritable difficulté financière et la lutte que nos habitants vont devoir mener pendant cette pandémie. C’est pourquoi nous donnons à

chaque habitant qui le souhaite la possibilité de reporter de cinq mois les taxes foncières sans pénalité. Nous travaillons pour vous et nous avons entendu haut et fort que c'était ce que la communauté souhaitait en cette période d'adversité économique. »

- *Patrick Brown, maire, Ville Brampton*

« La Ville a les besoins de sa communauté en tête de liste, surtout en cette période difficile. Nous réagissons rapidement et efficacement pour servir au mieux les habitants et les entreprises de Brampton. Bien que les installations de la Ville soient fermées, plusieurs services et soutiens restent disponibles sous d'autres formes. »

- *David Barrick, directeur administratif, Ville de Brampton*

-30-

Une des villes dont la croissance est la plus rapide au Canada, Brampton héberge 650 000 habitants et 70 000 entreprises. Les personnes sont au cœur de tout ce que nous faisons. Nous tirons notre motivation de nos collectivités diversifiées, nous attirons l'investissement, et nous nous lançons sur un chemin qui fera de nous des chefs de file de l'innovation technologique et environnementale. Nous établissons des partenariats pour le progrès afin de construire une ville saine, sécuritaire, durable et prospère. Retrouvez-nous sur [Twitter](#), [Facebook](#) et [Instagram](#). Pour en savoir plus, visitez www.brampton.ca.

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, Médias et Engagement communautaire
Communication stratégique
Ville de Brampton
905-874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca